



Strasbourg, le 13 octobre 2016

La Rectrice

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs(trices)
des écoles maternelles et élémentaires

Mesdames, Messieurs les Directeurs(trices)
des établissements privés sous contrat

s /c de Mesdames les Directrices académiques
des services de l'éducation nationale
du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Rectorat

Pôle organisation
scolaire et politiques
éducatives

Délégation académique
aux relations
internationales et aux
langues vivantes

Darilv

Affaire suivie par
Michèle Pfrimmer
Téléphone
03 88 23 38 51
Mél.
ce.maeri
@ac-strasbourg.fr
Référence :
Darilv/DD/2016-24

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

**Objet : Soutien financier aux rencontres avec des classes partenaires
de l'espace germanophone dans le 1^{er} degré**

Une nouvelle convention opérationnelle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2015. Elle rappelle que les rencontres de classes en pays germanophones permettent aux élèves de l'académie de valoriser leurs compétences linguistiques en profitant de la proximité des régions frontalières dans l'espace du Rhin supérieur (Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, cantons suisses de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie).

Le fonds de concours auquel contribuent l'Etat et les collectivités territoriales d'Alsace permet de soutenir financièrement ces projets de rencontres, **dans la limite des crédits votés** par la commission quadripartite qui décide de l'usage de ce fonds.

La Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv) opérationnalise les décisions de la commission quadripartite.

La **procédure de demande** et les **conditions requises** pour une aide financière du fonds de concours aux projets de rencontre de classes sont les suivantes :

- 1) L'école envoie le formulaire de demande de subvention à **l'IEN, avant le 18 novembre 2016** (cf. document joint – une fiche par action envisagée). Ce formulaire est transmis avec avis par l'IEN à la DSDEN ;
- 2) Une commission académique qui se réunira début décembre valide les demandes dans la limite du budget alloué ;
- 3) Les services de la DSDEN informent les écoles de la suite donnée à leur demande ;
- 4) Dans un délai maximum de deux mois après mise en œuvre de l'action, l'école renvoie la facture acquittée à la DARILV, accompagnée d'un RIB, **en précisant la référence du dossier** ;
- 5) Les services de la DARILV procèdent au versement de la subvention.

Le respect des délais impartis est impératif.

Vous trouverez en annexe les formulaires actualisés concernant aussi bien les sorties d'élèves que les déplacements d'enseignants dans le cadre de la préparation de rencontres ou d'observations de classes en Allemagne.

J'attire toute votre attention sur les **aides de l'OFAJ**, notamment celle décrite en annexe concernant les **rencontres scolaires transfrontalières**.

Le suivi administratif des dossiers est assuré par les services des DSDEN.

Le premier interlocuteur, au niveau pédagogique, est le conseiller pédagogique en langue vivante de la circonscription.

Je vous demande de bien vouloir en assurer la diffusion à l'équipe pédagogique au sein de votre école.

Je remercie tous les personnels qui s'engagent avec enthousiasme dans ce dispositif et qui contribuent ainsi à la coopération culturelle franco-allemande dans notre espace transfrontalier.

Pour la Rectrice,
Pour la Secrétaire Générale, par délégation,
Le Délégué académique aux relations
internationales et aux langues vivantes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guilbert', with a large, sweeping flourish above the name.

Philippe Guilbert

**P.J. : Formulaire de demande de subvention
Informations aides financière OFAJ 1er degré
Formulaire de demande d'ordre de mission enseignant**